

Navigation sur le Doubs: garder la retenue nécessaire pour préserver la nature

Le Clos du Doubs est une entité géomorphologique remarquable qui permet de lire et de comprendre l'histoire géologique de la région. La rivière a façonné le paysage en lui donnant une beauté naturelle qui plaît à ceux qui la contemplent et qui attire les citadins en besoin de ruralité et de verdure. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ce sont surtout des marcheurs et des pêcheurs qui fréquentaient les bords du Doubs. C'est à cette époque que des naturalistes et des forestiers, regroupés au sein de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ, ont convaincu leurs collègues ainsi que les politiques et fonctionnaires de l'État de Berne qu'il fallait protéger le Clos du Doubs et sa rivière. C'est grâce à leur persévérance et leur entente qu'est née la Réserve naturelle du Doubs. Pour ne pas empiéter sur les prairies et les cultures, seule la rivière et ses berges ont obtenu un statut de protection.

Un sport d'initiés

L'apparition des premiers canoës ou kayaks se passa sans trop de problèmes, car seuls quelques initiés pratiquaient ce sport sous le soleil, en dérangeant peu les pêcheurs qui taquinaient les truites et les ombres, tôt le matin ou tard le soir. Les conflits entre pêcheurs et canoëistes se développèrent quand des promoteurs touristiques se mirent à augmenter le nombre des canoës et la fréquence des passages. Des lieux de mise à l'eau non loin de Saint-Ursanne (Tariche, Moulin-Grillon) ont été choisis et des mesures d'interdiction lors des périodes d'étiage (débit de moins de 6m³/s) ont été prises par l'administration cantonale pour calmer le jeu. Pour les naturalistes, il y a une incompatibilité indéniable entre le fait de créer une réserve naturelle pour y protéger la faune et la flore et d'accepter de pratiquer au même endroit des activités touristiques ludiques attirant des pratiquants qui dérangent la tranquillité des sites de reproduction. Tout étant question de mesure, les naturalistes jurassiens ont toléré jusqu'à présent les activités touristiques mineures, tout en faisant régulièrement remarquer aux responsables de l'administration jurassienne, OEPN, puis ENV, les débordements observés et leurs impacts sur les organismes vivants à proximité ou dans la rivière.

Une limite à ne pas franchir

Aujourd'hui, la proposition de développer la navigation entre Moulin-Grillon et la ferme de La Lomène est un nouveau pas vers un aqua parc qu'il ne faudrait pas franchir. En augmentant les nuisances humaines sur ce secteur, le principe même de la réserve naturelle est sérieusement remis en cause. Nous nous trouvons à l'intersection de deux chemins. L'un mène à satisfaire quelques touristes de passage et deux ou trois promoteurs touristiques, l'autre conduit à sauvegarder une région et une toute petite partie de son environnement, préservée tant bien que mal jusqu'à présent. À force de prendre

les mauvaises décisions et d'accepter sans cesse des compromis, conduisant vers moins de nature, on pourrait bien tuer la poule aux œufs d'or. Pour le Gouvernement jurassien, en ces temps difficiles de crise sanitaire, il est apparu nécessaire de soutenir le tourisme et la population en permettant une pratique facilitée du canoë et du paddle. En fait, ce n'est pas une pratique facilitée que d'introduire une nouvelle forme de dérangement, le paddle, qui s'exerce souvent debout, avec des mouvements plus voyants et dont les chutes dans la rivière sont plus fréquentes qu'en canoë. Quant à soutenir la population, c'est une belle déclaration car ce ne sont que deux ou trois promoteurs qui vont augmenter leur chiffre d'affaires en louant leur matériel aux touristes intéressés. Ceux qui vont se frotter les mains, ce sont les adeptes de ce sport qui vont venir des grandes villes très souvent avec leur propre matériel et leur propre nourriture. Ces activités ludiques se font au détriment de ceux qui viennent juste pour marcher et observer la nature sauvage et des espèces comme le martin-pêcheur ou le faucon pèlerin dans un cadre naturel. Ce tourisme doux, sans besoin d'infrastructures dérangeantes, se développe de plus en plus et de manière intéressante dans le Jura. Il apporte de nombreux clients aux magasins, restaurants et hôtels de la région.

Dans le but de faire passer la pilule aux récalcitrants de l'introduction de la pratique du paddle sur le Doubs, le Gouvernement propose de reculer l'ouverture de la navigation, du 1^{er} mars au 1^{er} mai. C'est une sage décision qui aurait dû être prise depuis longtemps, pour laisser les poissons frayer tranquillement, et les cincles plongeurs, les martins-pêcheurs, les bergeronnettes des ruisseaux, les canards colverts et autres grèbes castagneux de nicher en paix au début du printemps. En revanche, prolonger la navigation de 16 h à 18 h est une erreur, car ce décalage dérange la rivière au moment des premières émergences de certains insectes aquatiques qui font leurs vols nuptiaux et qui permettent l'alimentation des oiseaux insectivores (milans, pouillots, hirondelles, bergeronnettes, etc.).

La pandémie due au Covid-19 a motivé de nombreuses personnes à ne plus voyager à l'étranger, mais à visiter les régions reculées et préservées de notre pays. Ce changement de paradigme a vu affluer les touristes le long des rives du Doubs. Camping-cars parkés n'importe où, camping sauvage à gogo, feux allumés au bord de l'eau, déchets laissés dans la nature, et j'en passe... Que va subir la nature jurassienne? Dans le Clos du Doubs, comme dans les Franches-Montagnes ou en Ajoie, la surveillance environnementale ne peut pas faire correctement son travail, les effectifs des gardes étant nettement insuffisants. Alors, doit-on baisser les bras et tout accepter? En ce qui me concerne, je ne le pense pas et j'espère que nos autorités ne le feront pas non plus en prenant les bonnes et justes décisions.